

[LOGIN](#)[IMPRIMER](#)[WORD](#)[ENVOYER](#)[FAVORIS](#)[LANGUE](#)[AIDE](#)

Communiqué de presse - CommDH020(2011)

Dix ans de « guerre mondiale contre le terrorisme » ont fragilisé les droits de l'homme en Europe aussi

Strasbourg, 01/09/2011 - Le dixième anniversaire des terribles attentats du 11 septembre a été l'occasion de mener une réflexion sur ces événements et leurs conséquences. Les attentats perpétrés par une organisation criminelle qui a transformé des avions de ligne en armes massives, ont coûté la vie à près de trois mille personnes. Ils constituent un cri d'alarme dont il ne faut pas oublier la gravité. Il faut également rendre hommage à tout ce qui a été perdu des êtres chers dans les attentats et dont la douleur persiste, déclare Thérèse Dagnino publiant aujourd'hui son dernier [article](#) du Carnet des droits de l'homme.

Cet anniversaire est aussi l'occasion de se demander si les réponses des gouvernements ont été adéquates et efficaces. Les Etats-Unis ont créé une vaste coalition pour que les responsables soient punis rapidement et de manière appropriée, et pour éviter que cela ne se reproduise. Il était en effet essentiel de s'unir autour d'un objectif commun.

Dans les suites tragiques du 11 septembre, ce n'est pas la volonté de réagir qui est en cause, mais le choix mal avisé des méthodes. Destinée à combattre les crimes imputés aux terroristes, la « guerre mondiale contre le terrorisme » menée par les Etats-Unis a donné lieu à des innovations dont beaucoup ont été occultés délibérément et avec soin. Ces agissements ont eu des conséquences en Europe aussi.

Les gouvernements européens portent une part de responsabilité

Les gouvernements européens ont été complices des stratégies de lutte contre le terrorisme menées par l'Agence centrale de renseignement des Etats-Unis (CIA). Ils ont autorisé la CIA qui était contraire aux principes fondamentaux de nos ordres juridiques : la protection des droits de l'homme ; ils ont même pris des dispositions pour rendre ces pratiques possibles et y ont participé activement.

Cette coopération s'est établie dans le cadre de la politique de « restitution » (dit *RDI Program*) de la CIA. Compte tenu des informations officielles que nous disposons aujourd'hui, malgré les efforts concertés déployés par les autorités américaines pour garder le secret jusqu'au moindre détail, il ne fait désormais plus de doute que...

programme ont entraîné des violations systématiques des droits de l'homme.

Le recours aux restitutions a permis à la CIA de capturer des suspects à l'étranger des services de sécurité nationaux, et de les transporter par avion dans certains pays où ils seraient interrogés. Cette technique mettait ces personnes hors de portée de tout contrôle et les rendait vulnérables aux mauvais traitements.

Un membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le sénateur [nom], a publié un [rapport de 2006](#) comment des personnes soupçonnées d'actes terroristes, et qui étaient totalement innocentes, se sont retrouvées prises au piège d'une « toile d'araignée ». Rétrospectivement, il est évident que l'Europe a contribué à tisser cette toile.

Des personnes ont été restituées – et torturées

En octobre 2001, la plupart des Etats européens ont accepté de donner confiance à des autorisations globales de survol de leur territoire et d'accès à leurs aéroports, et à des vols militaires. Par ailleurs, nombre d'Etats – même non membres de l'OTAN – ont signé des accords ou mené des opérations clandestines avec les autorités militaires et les services secrets américains.

En décembre 2001, la Suède a ainsi livré deux demandeurs d'asile égyptiens à des agents paramilitaires cagoulés de la CIA, à l'aéroport de Stockholm-Bromma. Ces agents ont frappé les deux hommes, les ont soumis à une fouille corporelle et photographiée, leur ont administré un suppositoire tranquillisant, de leur mettre des couches, de leur attacher les menottes et de les faire monter dans un avion à destination de l'Egypte, où ils ont été torturés.

Cette pratique de restitution dégradante et humiliante s'est répétée par la suite par d'autres Etats européens de 2002 à 2004. L'une des victimes, Khaled El-Masri, un vendeur de légumes, est devenu l'objet de deux restitutions après son arrestation par les autorités macédoniennes et son transfert en Afghanistan, où il est resté détenu pendant quatre mois dans une prison. Il a ensuite été retrouvé en Albanie, où on l'a abandonné dans une zone montagneuse isolée dans le but de dissimuler ce que des responsables américains reconnurent plus tard être une violation.

Pas de véritables enquêtes

Aucun des gouvernements européens n'a encore fait toute la lumière sur l'implication de ses services dans les affaires de restitution. Ils ont plutôt cherché à occulter ces agissements.

Ainsi, le Gouvernement suédois a trompé une commission parlementaire qui tentait d'enquêter. Elle a même donné de fausses informations à un comité de l'ONU chargé de la protection des droits de l'homme. La version de l'affaire El-Masri présentée par les autorités macédoniennes manquait de crédibilité. Dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Italie et en France, des décisions diplomatiques ou judiciaires ont été prises dans le but d'empêcher ce qui aurait pu être compromettant. On a invoqué le secret d'Etat pour se soustraire à l'obligation de rendre des comptes.

Des gouvernements de toute l'Europe se sont conformés au souhait des Etats-liés aux opérations de restitution fassent l'objet de véritables enquêtes, et surt judiciaire. Le message est clair : le maintien de bonnes relations entre les serv sur la prévention de la torture et des autres violations graves des droits de l'hc

Un changement d'attitude est nécessaire

Ce choix a été une grave erreur. Il a compromis les chances des victimes d'obt aux organisateurs et aux auteurs des opérations de restitution de ne pas répor portées contre eux.

Jusqu'à présent, l'Europe a assuré une impunité de fait aux personnes ayant c la mise en œuvre de la politique de restitution. Il est urgent de réagir pour que judiciaire et peu efficace contre le terrorisme ne laisse pas de surcroît un ame

Contact presse au bureau du Commissaire : Stefano Montanari, +33 (0)6 stefano.montanari@coe.int

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Tel: +33 (0)3 88 41 35 38

Fax: +33 (0)3 90 21 50 53

www.commissioner.coe.int

press.commissioner@coe.int

Haut de page ▲
